

<b>PROGRAMMER au LYCEE PROFESSIONNEL</b> <b>(Arrêté du 25/09/02, BO n°39 du 24/10/02, applicables à la rentrée 2003 )</b>
--

Une finalité

Former un citoyen cultivé  
Lucide, créatif et autonome

4 objectifs

- Accéder au patrimoine culturel
- Rechercher l'efficacité
- Entretenir et développer la santé
- Se spécialiser

\* **Concevoir son enseignement** en respectant 2 COMPOSANTES :

• Une composante culturelle :

Chaque APSA programmée est finalisée par l'une des 5 compétences culturelles. Durant leur cursus, les lycéens ont l'occasion de construire des compétences issues des 5 types de compétences relatifs à la culture.

• Une composante méthodologique :

Les 4 compétences méthodologiques sont à développer dans chaque APSA, mais dans des proportions définies par l'équipe pédagogique ou l'enseignant de la classe.

\* **Programmer** à partir de 2 ensembles d'APSA :

- L'ensemble commun : liste nationale des activités les plus enseignées en LP.
- L'ensemble libre : la liste est définie au niveau de chaque LP, à l'initiative des équipes pédagogiques et en fonction des particularités locales ou régionales.

Chaque année de formation, un **minimum de 2 mais si possible 3 APSA**, issues des deux ensembles, doivent être programmées, **dont une au moins collective**.

Prendre en compte la spécificité des lycées professionnels :

La durée des cycles peut varier (ex : découverte et initiation = cycle court), l'une des APSA pouvant ainsi être approfondie ( ex : spécialisation = cycle long).

Les activités de pleine nature, d'entretien sont à privilégier ainsi que la natation pour les élèves n'ayant pas atteint le 1er niveau de compétence.

Les APSA constituent **un lieu privilégié d'expériences à vivre** (autonomie et créativité).

L'accompagnement de la pratique est particulièrement important pour des élèves qui sont sur le point d'entrer dans le monde du travail.

\* **Référentiel** de compétences :

- Le référentiel national définit pour chaque activité de l'ensemble commun 3 niveaux de compétences attendues à l'issue de l'enseignement, dans un souci de progressivité et de continuité du Cap au BacPro.
- Pour les APSA de l'ensemble libre, il revient aux équipes d'enseignants de procéder à l'élaboration des 3 niveaux de compétences attendues, en s'inspirant de la méthode des programmes ainsi que les 4 types de connaissances à transmettre prioritairement.
- Les fiches illustratives insérées dans les programmes des lycées généraux et technologiques sont une référence pour ce travail d'élaboration.

\* **L'évaluation aux examens** :

- CAP et BEP : les niveaux 1 et 2 sont visés lors des cycles d'enseignement, mais le niveau 1 est exigible lors de la certification.
- BACPRO : les niveaux 2 et 3 sont visés lors des cycles d'enseignement mais le niveau 2 est exigible lors de la certification.

\* **Une fiche de bilan** accompagne le dossier de l'élève.